

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2024-124

Date de la convocation : 12/12/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 19

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoît SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLOT, Françoise PAYEN et MM Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Désiré NANJI, Gérald LORFEUVRE, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Désiré NANJI, M. Michel MEIS donne pouvoir à M. Gérald LORFEUVRE, M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir à Mme Valentine DION.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : TOURISME : PROJET DE PROLONGEMENT DE LA VOIE VERTE SUD-ARDENNES VERS LA
MARNE : REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE**

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence supplémentaire « Actions de développement touristique » ;

Vu la délibération n°DC2019/125 du 19/12/2019 approuvant le financement par la Communauté de communes des travaux de la Voie Verte Sud-Ardenne, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental ;

Vu la délibération n°2023-110 du 16/11/2023 approuvant le principe d'approfondir la réflexion sur le projet d'aménagement de la voie ferrée en voie douce dans le prolongement de la Voie Verte Sud-Ardenne vers la Marne ;

Vu la délibération n°2024-055 du conseil communautaire du 23 mai 2024 approuvant le dépôt d'une demande de fermeture et de déclassement de la ligne de chemin de fer Vouziers/Monthois/Manre et autorisant le lancement d'études de faisabilité dans la cadre du projet d'aménagement d'une voie verte ;

Considérant l'avis favorable de la commission Développement touristique en date du 18 septembre 2023 ;

Entendu l'exposé du Président ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 02/01/2025
et de sa publication ou notification le 02/01/2025**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE** par 17 voix **POUR** et 2 **ABSTENTIONS** (Mme Valentine DION et M. Christophe MANCEAUX) :

- D'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles HT	
Etude de faisabilité	30 300 €	ADEME (70%)	21 210 €
		Etat DSIL/DETR (10%)	3 030 €
		Autofinancement	6 060 €
TOTAL	30 300 €	TOTAL	30 300 €

- D'AUTORISER le Président à solliciter les demandes de subvention correspondantes
- D'AUTORISER le Président à lancer l'étude de faisabilité
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoît SINGLIT